

## MAIRIE DE RUFFEC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ● SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2025 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	16
Membres ayant donné pouvoir	6
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	17/10/2025
Date d'affichage de la convocation	17/10/2025

**PRESENTS :** M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Nina BASTIER , M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL et Mme Nicole BOES

**POUVOIRS :** Mme Sylvie BEAUVAL en faveur de M. Jean-Paul FORT, M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Catherine SENNAVOINE en faveur de Mme Nina BASTIER, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. François POHU en faveur de M. Hervé JAMBARD et Mme Marguerite D'ARGENT en faveur de M. Thierry BASTIER

**ABSENTS :** M. Jean-Michel JEANNET

M. Jean-François JOBIT est désigné secrétaire de séance.

---

### DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2025 DE L'ASSAINISSEMENT

---

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le BP 2025 de l'Assainissement,

Considérant la nécessité pour la collectivité de réajuster certaines inscriptions budgétaires ;

Monsieur Fort, rapporteur de Monsieur le Maire expose :

Il est nécessaire de réajuster certains crédits initialement inscrits au budget, notamment afin de prévoir les crédits relatifs au marché public de contrôle des travaux de réhabilitation du réseau et ainsi qu'aux écritures liées aux avances sur marché.

Investissement :

Dépenses :

-Chapitre 041- compte 2315 « Travaux » + 15 000 € écriture d'ordre avance sur marché,  
-compte 2315 « Travaux » opération « Programme travaux 2023-2027 » +120 000€  
réajustement crédits marché de contrôle des travaux réalisés et travaux lot 2 chemisage initialement  
prévu en 2026,  
-compte 2315 « Travaux » opération « Hors programme » -120 000 € reprise de crédits.

Soit un total de dépenses nouvelles de 15 000 €

Recettes :

- Chapitre 041- compte 238 « Avances versées » + 15 000 € écriture d'ordre avance sur  
marché.

Soit un total de recettes nouvelles de 15 000 €.

La section d'investissement reste donc équilibrée à hauteur de 3 126 118 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :** Modifie ainsi qu'il suit les crédits inscrits au BP 2025 de l'Assainissement :

Chap	Compte	Op	Libellé compte		Dépense	Recette
041	2315		Installations, matériel et outillage techniques		15 000,00	0,00
23	2315	67	Installations, matériel et outillage techniques		120 000,00	0,00
23	2315	32	Installations, matériel et outillage techniques		-120 000,00	0,00
041	238		Avances versées sur commandes d'immo corporelles			15 000,00
				Total DM Investissement	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
				Total après DM	<b>3 126 118</b>	<b>3 126 118</b>

**ARTICLE 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au comptable public

Publiée et transmise au  
Contrôle de légalité le      **31 OCT. 2025**

Pour copie conforme  
Le Maire,

Thierry BASTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du  
Maire de Ruffec ou contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers  
(86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20251027-2025\_10\_09-DE  
Date de réception préfecture : 31/10/2025